

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE CE 9<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2025 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire  
Madame Marie-Claude Lalonde, conseillère  
Monsieur Réal Déry, conseiller  
Madame Marie-Claude Racine, conseillère  
Madame Kathy Pinsonneault, conseillère

Étaient absents : Monsieur John Bradley, conseiller  
Monsieur Ghislain Henri, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

**R-154-2025 Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour lors de la séance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-155-2025 Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2025**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 11 novembre 2025 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Kathy Pinsonneault, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** que le procès-verbal du 11 novembre 2025 soit accepté tel que déposé.

**R-156-2025 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Claude Lalonde, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que cette liste des comptes, d'une somme de 430 558.91\$ soit acceptée tel que déposée.

**R-157-2025 Rapport du C.C.U. du 26 novembre 2025**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2025 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et **résolu à l'unanimité** que le conseil accepte le compte-rendu.

**A-6-2025 Avis de motion**

**Présentation et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2026**

Monsieur Réal Déry, conseiller:

- **Donne avis de motion**, avec dispense de lecture, qu'à une séance subséquente sera soumis pour adoption le règlement numéro **6-2025**, intitulé, *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2026*.
- **Dépose séance tenante** le projet de règlement numéro **6-2025**, intitulé *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2026*.

**A-7-2025 Avis de motion**

**Présentation du projet de règlement pourvoyant au financement de la quote-part de la municipalité dans des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Richer, branche 7.**

Madame Marie-Claude Racine, conseillère:

- **Donne avis de motion**, avec dispense de lecture, qu'à une séance subséquente sera soumis pour adoption le Règlement numéro **7-2025**, intitulé, *Règlement pourvoyant au financement de la quote-part de la municipalité pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Richer, branche 7*.
- **Dépose séance tenante** le projet de Règlement numéro 7-2025, intitulé : *Règlement pourvoyant au financement de la quote-part de la municipalité dans les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Richer, branche 7*.

**R-158-2025 P.I.I.A. – Lot 5 311 758 – 137, montée de Verchères**

**Attendu** la demande de permis relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 811 du cadastre du Québec, sise au 137, montée de Verchères ;

**Attendu** que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

**Attendu** que la demande est conforme à la réglementation ;

**Attendu** que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

**Attendu** que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que le conseil est favorable et accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-159-2025 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

**Attendu** l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme concernant la composition du comité;

**Attendu** que cinq membres parmi les résidents permanents, ainsi que deux membres parmi les conseillers municipaux peuvent faire partie dudit comité;

**En conséquence**, il est proposé par madame Kathy Pinsonneault, appuyé par monsieur Réal Dery et **résolu à l'unanimité** que le conseil nomme pour une période de deux ans, mesdames Marie-Claude Lalonde, Marie-Claude Racine, et messieurs Alain Desrosiers, Alain Durand et Denis Huberdeau, membres du comité consultatif d'urbanisme.

#### **R-160-2025 Autorisation – Constitution du comité de démolition Nomination des membres et d'un substitut**

**Attendu** le règlement numéro #2-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

**Attendu** qu'il y a lieu de créer un comité de démolition en vertu de ce règlement;

**Attendu** qu'en vertu de ce règlement, ce comité doit être composé de trois membres du conseil municipal et d'un substitut;

**Attendu** qu'il y a lieu de désigner le président de ce comité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Réal Dery, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** :

- Que le conseil municipal constitue le comité de démolition;
- Que monsieur Alain Lavallée, maire et les membres du conseil siégeant au comité consultatif d'urbanisme, soient mesdames Marie-Claude Lalonde et Marie-Claude Racine sont nommés à titre de membres du comité de démolition ayant droit de vote;
- Que monsieur John Bradley, conseiller, soit et est nommé à titre de membre substitut du comité de démolition;
- Que le conseil municipal désigne monsieur Alain Lavallée, maire, à titre de président lors des séances du comité de démolition;
- Que le conseil municipal désigne monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques et de l'urbanisme, à titre de secrétaire du comité et membre sans droit de vote;
- Que ces nominations soient d'une durée d'un an effective à compter du 9 décembre 2025, le tout conformément à l'article 13 du règlement numéro #2-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

#### **R-161-2025 Calendrier des séances du conseil municipal**

**Attendu** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Claude Lalonde, appuyé par monsieur Réal Dery et **résolu à l'unanimité** que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, lesquelles se tiendront le deuxième mardi de chaque mois et débuteront à 19 h 30 :

13 janvier 2026	14 juillet 2026
10 février 2026	11 août 2026
10 mars 2026	8 septembre 2026
14 avril 2026	13 octobre 2026
12 mai 2026	10 novembre 2026
9 juin 2026	8 décembre 2026

## **R-162-2025 Contrat de travail des employés municipaux**

**Attendu** que le conseil doit reconduire les contrats de travail des employés municipaux chaque année;

**Attendu** que les membres du conseil ont pris connaissance desdits contrats d'engagement et en sont satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Marie-Claude Lalonde et **résolu à l'unanimité** que le conseil accepte les dispositions desdits contrats et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

## **R-163-2025 Déclaration des intérêts pécuniaire**

**Attendu** les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

**Attendu** que les élus doivent dans les 60 jours de la proclamation de son élection déposer au conseil le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires (SM-70) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que les déclarations ont été déposées auprès de la directrice générale.

## **R-164-2025 Nomination du maire suppléant**

**Attendu** que des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre dernier ;

**Attendu** que la municipalité doit nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Kathy Pinsonneault, appuyé par madame Marie-Claude Racine et **résolu à l'unanimité** que monsieur Réal Dery, soit nommé au poste de maire suppléant, et ce pour une période d'un an, soit de novembre 2025 à octobre 2026.

## **R-165-2025 Nomination d'un substitut à la M.R.C.**

**Attendu** que des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre dernier ;

**Attendu** que la municipalité doit nommer un substitut en cas d'absence du maire;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Claude Lalonde, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que monsieur Réal Dery, soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu au sein du conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu en remplacement du maire lorsque celui-ci doit s'absenter.

## **R-166-2025 Transport adapté – ARTM**

**Attendu** que la municipalité se doit par la loi d'offrir un service de transport adapté sur son territoire ;

**Attendu** que l'ARTM, l'organisme mandaté par la municipalité pour fournir ce service, propose à la municipalité de renouveler l'entente pour l'année 2026 ;

**Attendu** que l'entente prévoit une contribution financière pour 2026 de 55 385\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Lalonde et **résolu à l'unanimité**:

- D'informer l'ARTM que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire renouveler l'entente selon les termes proposés.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de cette entente.

#### **R-167-2025 Approbation budget 2026 - Quote-Part – T.P.I.**

**Attendu** l'Entente intermunicipale de services de prévention incendie conclue le 4 janvier 2023 entre les Municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 3 de ladite entente, tous les coûts qui ont trait à l'un ou l'autre des services visés par cette entente sont répartis à 50 % sur la base de la population de chacune des municipalités participantes comme établi par le ministère et à 50% sur le prorata des risques moyens, élevés et très élevés identifiés par municipalité. Les chiffres servant au calcul de la répartition des coûts seront actualisés annuellement lors de la préparation budgétaire ;

**Attendu** que la quote-part que chaque municipalité doit verser à la municipalité responsable est payable en quatre versements égaux soient le 15 des mois de janvier, mars, juin et septembre ;

**Attendu** que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a déposé le budget 2025 relatif à l'Entente intermunicipale Service prévention incendie ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et **résolu à l'unanimité**:

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve le budget 2026 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste tel que déposé ;

Que la quote-part 2026 soit versée à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au montant estimé de 19 503.63\$ comme suit :

• 15 janvier 2026	4 875.93 \$
• 15 mars 2026	4 875.90 \$
• 15 juin 2026	4 875.90 \$
• 15 septembre 2026	4 875.90 \$

#### **R-168-2025 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et **résolu à l'unanimité** que la séance soit levée.



Alain Lavallée  
Maire



Sylvie Burelle  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-156-2025, R-159-2025, R-160-2025, R-162-2025, R-166-2025 et R-167-2025.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2025.



Sylvie Burelle  
Directrice générale et greffière-trésorière